



ACERWC Secretariat

E-mail: [acerwc-secretariat@africa-union.org](mailto:acerwc-secretariat@africa-union.org)

Tel: +266 52 01 00 18 | P.O.Box: 13460,

Address: Nala House, Balfour Road Maseru  
Kingdom of Lesotho

## **Communiqué sur la 46ème Session ordinaire du Comité Africain d'Experts sur les Droits et le Bien-être de l'Enfant, Maseru, Lesotho**

**26 Novembre - 6 Décembre 2025**

1. Le Comité Africain d'Experts sur les Droits et le Bien-être de l'Enfant a clôturé avec satisfaction sa 46ème Session ordinaire, qui s'est tenue à Maseru, au Lesotho, du 26 Novembre au 6 Décembre 2025.
2. Ont participé à la Session, les membres du Comité, des représentants d'enfants, des représentants des États membres, des représentants de la Commission de l'Union Africaine (UA) et des organes de l'UA, des représentants des Institutions Nationales des Droits de l'Homme (INDH), des représentants des Organes et Agences des Nations Unies et des représentants d'Organisations de la Société Civile.
3. La cérémonie d'ouverture de la Session a été marquée par les allocutions suivantes :
  - Kamohelo Sesinyi, représentant des enfants et originaire du Royaume du Lesotho ;
  - Mme Felistus M Motimedi, représentante du Forum des OSC ;
  - Mr. Gilbert Sebihogo : Directeur Exécutif des RINADH ;
  - Mr. Marcel Clement Akpovo, Directeur Régional et Représentant du Haut-Commissariat des Droits de l'Homme auprès de l'UA ;
  - Dr Laila Gad, Représentante de l'UNICEF auprès de l'UA ;
  - Dr Eyole Monolo, Président du groupe des Affaires Politiques, ECOSOCC, au nom de l'Honorable Louis Cheick Sissoko, Président du Conseil Economique, Social et Culturel de l'Union Africaine (ECOSOCC) ;
  - L'Honorable Idrissa Sow, Président de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples ;
  - L'Honorable Juge Chafika Bensaoulaa, Vice-Présidente de la Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, au nom du Président de la Cour ;
  - Mme Lindwe Kumalo, Secrétaire Générale du Parlement Panafricain, au nom de l'Honorable Chef Fortune Charumbira, Président du Parlement Panafricain ;
  - S.E. Dr Maryam Ismaila Keshinro, Secrétaire Permanente du Ministère des Affaires Féminines, au nom de S.E. la Ministre des Affaires Féminines de la République Fédérale du Nigeria ;
  - Mr. Paulo Kalesi, Directeur Général de l'Institut National pour l'Enfance, au nom de S.E. la Ministre de l'Action Sociale, de la Famille et de la Promotion de la Femme de la République d'Angola ;

- L'Honorable Aver Gaver, Vice-Présidente du CAEDBE, au nom du Président du CAEDBE ;
- L'Honorable Pitso Lesaoana, Ministre du Genre, de la Jeunesse et du Développement Social du Royaume du Lesotho ;

La Session a été officiellement ouverte par l'**Honorable Juge Nthomeng Majara**, Vice-Première Ministre du Royaume du Lesotho.

4. Au cours de la 46ème session ordinaire, le Comité a mené les principales activités suivantes et pris des Décisions:

- 4.1. Le Comité a élu un nouveau Bureau pour un mandat de deux ans, composé de :
  - Mme Sabrina Gahar, Présidente du CAEDBE ;
  - Mr. Ghislain Roch Etsan, Vice-Président du CAEDBE ;
  - Mme. Poloko Nuggert Ntshwarang, Rapporteure du CAEDBE.
- 4.2. Il a rendu hommage aux membres du Comité dont le mandat prendra fin en mars 2026, en leur remettant un trophée et un certificat, tout en saluant la contribution de Mme Mariama Mohamed CISSE, la toute Première Secrétaire du Comité, et des Experts Externes des Groupes de travail du Comité.
- 4.3. La Commémoration du 35ème anniversaire de la Charte les 28 et 29 Novembre avec diverses activités, notamment des discours liminaires et des discussions axés sur les droits et les défis des enfants. Parmi les orateurs figuraient :
  - EllyJoy Wanjiru Githambo, Représentante des enfants et originaire du Kenya ;
  - Mme Angela Martins, Directrice du Développement Social, de la Culture et des Sports de la Commission de l'Union Africaine, au nom de S.E. l'Ambassadeur Amma A. Twum-Amoah, Commissaire à la Santé, aux Affaires Humanitaires et au Développement Social ;
  - Mme Siza Magangoe, Directrice Générale Adjointe des Services Sociaux, au nom du Ministre du Développement Social de la République d'Afrique du Sud ;
  - S.E. l'Ambassadeur Ntsiuoa SEKETE, Ambassadeur du Royaume du Lesotho auprès de la République Fédérale Sémocratique d'Éthiopie et Représentante Permanente auprès de l'UA ;
  - S.E. Willy Nyamitwe, Ambassadeur de la République du Burundi auprès de la République Fédérale Démocratique d'Éthiopie et Représentant Permanent auprès de l'UA, Président par Intérim du Sous-comité du Comité Permanent des Représentants des États membres de l'UA sur les Droits de l'Homme, la Démocratie et la Gouvernance ;
  - S.E. Miguel Bembe, Ambassadeur de la République d'Angola auprès de la République Fédérale Démocratique d'Éthiopie et Représentant Permanent auprès de l'UA, Président du Comité des Représentants Permanents de l'UA ;
  - Honorable Sabrina Gahar, Présidente du CAEDBE ;
  - Honorable Mputi Steven Mputi, Ministre de la Fonction Publique du Royaume du Lesotho.

Le Comité a entamé des discussions sur plusieurs sujets essentiels, notamment le thème de l'UA pour l'année sous l'angle des droits de l'enfant, les pratiques néfastes à l'égard des enfants, le rôle des parlementaires et les villes adaptées aux enfants. La revue commémorative des 35 ans de la Charte a également été dévoilée.

- 4.4. Lancement de deux de ses Observations Générales :
- Observation Générale N° 9 sur l'Article 11 de la Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant relative au Droit à l'Éducation ;
  - Observation Générale N° 10 sur l'Article 25 de la Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant relative aux Enfants sans Protection Parentale.
- 4.5. Lancement de son outil de suivi des enfants sans protection parentale.
- 4.6. Présenté aux participants les activités annuelles de ses groupes de travail, notamment sur les enfants handicapés, le changement climatique et les droits de l'enfant, les entreprises et les droits de l'enfant, et la mise en œuvre des Décisions. Le Comité a également appelé à un renforcement du partenariat avec ses groupes de travail.
- 4.7. Organisé un forum sur les rapports des États parties, encourageant la soumission des rapports dans les délais et une collaboration plus étroite afin de faciliter le processus de présentation des rapports.
- 4.8. Organisé un atelier technique sur la mise en œuvre des Décisions avec les INDH et les OSC afin d'identifier le rôle des parties prenantes dans la mise en œuvre, les possibilités de collaboration et les bases des Décisions du Comité.
- 4.9. Tenu des séances ouvertes sur plusieurs documents clés, notamment :
- Projet de nouveau plan stratégique du CAEDBE (2026-2028) ;
  - Projet de rapport sur les enfants en situation de mouvement ;
  - Projet de rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la deuxième phase de l'Agenda 2040 ;
  - Projet d'observation générale sur l'Article 28 de la Charte sur l'abus de drogues ;
  - Projet de note d'orientation sur la numérisation de l'enregistrement des naissances en Afrique.
- 4.10. Organisation d'une table ronde avec la République du Cameroun et la République du Mali sur l'état de mise en œuvre de ses Décisions relatives à la Communication N° 013/Com/001/2020 contre la République du Mali et à la Communication N° 006/Com/002/2015 contre la République du Cameroun.
- 4.11. Le Comité a examiné les rapports complémentaires sur :
- Le premier rapport périodique de la République du Burundi, et
  - Le troisième rapport périodique de la République du Kenya
- 4.12. Entendu des présentations sur le deuxième suivi de la première conférence ministérielle sur la violence à l'encontre des enfants organisée par ACPF ; la proposition de recherche sur la lutte contre la traite des enfants dans les orphelinats en Afrique par Africhild ; le protocole opérationnel pour la mise en œuvre de la participation des enfants par le MAEJT ; les rapports sur les adolescents africains : contre toute attente et sur la lutte pour la survie : les enfants dans le secteur informel urbain en Afrique : un rapport de synthèse, tous deux élaborés par ACPF.

- 4.13. Entendu les requérants dans la Communication N° 0019/Com/001/2022 soumise par l'Institut pour les Droits de l'Homme et le Développement en Afrique et M. Solomon Joojo Cobbinah au nom des écolières vivant le long du fleuve Offin dans la région d'Ashanti contre la République du Ghana concernant la demande de prolongation de l'État défendeur pour finaliser le règlement à l'amiable.
- 4.14. Le Comité a examiné et délibéré sur les éléments de ses Décisions concernant :
- Recevabilité : Communication N° 0026/Com/001/2025 soumise par M. Emhemed Elremalli au nom de Mohamed Elremalli (mineur) contre l'État Libyen ;
  - Fond : Communication N° 0017/Com/001/2021 soumise par le Réseau pour les droits et la réadaptation des enfants, l'Institut pour les Droits de l'Homme et le Développement en Afrique et le Centre pour les Droits de l'Homme (au nom des enfants victimes d'accusations de sorcellerie au Nigéria) contre la République Fédérale du Nigéria ;
  - Fond : Communication N° 0020/Com/002/2022 soumise par Lawyers Associated for Human Rights in Africa (au nom des enfants des Témoins de Jéhovah) contre l'État d'Érythrée ; et
  - Fond : Communication N° 0021/Com/003/2022 soumise par People Serving Girls at Risk et Equality Now (au nom d'Esnart Kenesi) contre la République du Malawi.
- 4.15. Le Comité a délibéré et décidé de la suite à donner aux Communications ci-dessous :
- Communication N° 0019/Com/001/2022 soumise par l'Institut pour les Droits de l'Homme et le Développement en Afrique et M. Solomon Joojo Cobbinah, au nom des écolières vivant le long de la rivière Offin dans la région d'Ashanti, contre la République du Ghana ;
  - Communication N° 0023/Com/005/2022 soumise par l'IHRDA et Centre pour les Droits de l'Homme, Université de Pretoria (au nom des enfants du Nigéria) contre la République Fédérale du Nigéria ;
  - Communication N° 024/Com/001/2024 soumise par l'Institut pour les Droits de l'Homme et le Développement en Afrique (IHRDA) (au nom de l'ACM) contre la République du Botswana.
- 4.16. Le Comité a examiné et adopté les activités prévues de ses groupes de travail, ainsi que leurs documents respectifs, comme suit :
- a. *Pour le groupe de travail sur les droits de l'enfant et le changement climatique, le Comité :*
    - A adopté, tel que amendé, le mémoire de plaidoyer sur les inondations et les sécheresses, qui est principalement tiré de l'étude continentale ;
    - A adopté, tel que amendé, la note d'orientation sur les conflits et le changement climatique, qui est également tiré de l'étude continentale, et ;

- La proposition de soumettre les observations du Comité à la Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples sur la procédure d'avis consultatif sur le changement climatique.
- b. *Pour le groupe de travail sur les droits de l'enfant et les entreprises, le Comité a adopté, tel que amendé :*
- La Note d'orientation sur l'accès aux recours pour les victimes de violations des droits de l'enfant commises par des entreprises
- c. *Pour le groupe de travail sur les droits des enfants handicapés, le Comité a adopté, tel que amendé :*
- La Résolution sur les enfants atteints de handicaps intellectuels et psychosociaux ;
  - Le document de synthèse sur l'éducation des enfants handicapés.
- d. *Pour le groupe de travail sur la mise en œuvre des Décisions, le Comité*
- A adopté, tel que amendé, les lignes directrices/indicateurs relatifs au degré de mise en œuvre par les États des Décisions et recommandations du CAEDBE ;
  - A adopté la proposition de soumettre un rapport sur l'état de mise en œuvre des Décisions au Sous-comité du COREP sur la Démocratie, la Gouvernance et les Droits de l'Homme ;
  - A adopté la proposition d'élaborer une note d'orientation sur la désignation de points focaux nationaux spécifiques au sein des gouvernements pour la mise en œuvre des Décisions du CAEDBE ;
  - A adopté la proposition d'élaborer un modèle de rapport sur la mise en œuvre des Décisions.
- 4.17. Après avoir examiné attentivement les candidatures soumises dans le cadre de l'appel à candidatures pour des experts externes destinés à ses groupes de travail, le Comité a sélectionné des experts externes pour un mandat de deux ans.
- 4.18. Le Comité a adopté, tels que amendés, les documents suivants :
- La résolution sur les rapports ciblés des États parties ;
  - Les lignes directrices sur les rapports intersessions des membres du Comité ;
  - Le rapport d'évaluation de son plan stratégique 2021-2025 ;
  - Le rapport thématique sur les pratiques néfastes aux droits des enfants, élaboré dans le cadre du mandat du Rapporteur spécial sur le mariage des enfants et autres pratiques néfastes ;
  - La note d'orientation sur la numérisation de l'état civil et des statistiques démographiques : avec un accent particulier sur l'enregistrement des naissances, élaborée dans le cadre du mandat du Rapporteur spécial sur l'enregistrement des naissances et la nationalité ;
  - L'étude analytique tripartite sur les défis liés à la défense des droits des femmes et des filles, en tenant compte du fait que ses commentaires sont pris en compte dans la version finale et après adoption de celle-ci par les deux autres organes,

à savoir la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et la Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples.

4.19. Le Comité a décidé d'élaborer les documents suivants, sous réserve de la disponibilité des fonds :

- Une étude sur le recrutement d'enfants par des groupes armés dans les zones de conflit, sous la supervision du Rapporteur spécial sur les enfants en situation de conflit, compte tenu de la demande formulée par le Conseil Exécutif de l'Union Africaine dans sa Décision N° EX.CL/Dec.1248 (XLIV-2024) ;
- Un référentiel continental sur l'investissement et la budgétisation en faveur des enfants, sous la supervision du Rapporteur spécial sur l'investissement et la budgétisation en faveur des enfants ;
- Une note d'orientation sur la création et le renforcement des parlements d'enfants et une version adaptée aux enfants des lignes directrices sur la participation des enfants, sous la supervision du Rapporteur spécial sur la participation des enfants ;
- Un rapport thématique sur le coût de la faim et de la malnutrition : implications pour le droit à la santé des enfants - une Décision est nécessaire ; des lignes directrices pour la prise en charge de la santé mentale et du soutien psychosocial (MHPSS) des enfants en Afrique ; et une note d'orientation sur l'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène (WASH) pour les enfants en Afrique, sous la supervision du Rapporteur spécial sur la santé.

4.20. Le Comité a chargé Hon. Poloko Nugget Ntshwarang de travailler sur le projet de rapport sur le mandat et les activités du CAEDBE en matière de promotion des droits des filles en Afrique et de le présenter pour adoption lors de la prochaine session.

4.21. Le Comité a adopté le thème de la Journée de l'Enfant Africain pour 2026, qui sera « ***Garantir l'accès universel à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène pour chaque enfant en Afrique*** ».

4.22. Le Comité a examiné les demandes de statut d'observateur soumises par les organisations suivantes :

- Institut de Recherche et de Formation Biomédicales basé au Zimbabwe ;
- DisMoi basé à Maurice ;
- Centre Africain d'Etudes sur la Justice et la Paix (ACJPS) basé en Ouganda ;
- Centre Ismail Mahomed pour les Droits de l'Homme et des Peuples basé en Afrique du Sud ;
- Initiative Stratégique pour les Femmes dans la Corne de l'Afrique basée en Ouganda ;
- Réseau pour les Droits de l'Enfant en Afrique australe (CRNSA), basé en Afrique du Sud ;
- Volontaires pour le Bien-être et les Soins Communautaires en Zambie (VOWAZA) ;
- Développement des Enfants Africains, basé au Lesotho ;
- Réseau pour le Développement Communautaire, basé en Ouganda ;
- Réseau pour les Femmes et le Développement Rural, basé en Ouganda ;
- Coalition des OSC pour les Droits de l'Enfant au Niger, basée au Niger ;
- Fondation Zamara, basée au Kenya ;
- Fondation Zireenza Support basée au Nigeria ;

- Réseau pour les Droits de l'Enfant en Afrique de l'Est (EACRN) basé au Kenya ;
  - MAAT pour le Développement de la Paix et les Droits de l'Homme basé en Égypte ;
  - Farm Orphan Support Trust FOST basé au Zimbabwe ;
  - Jeunes Volontaires basé au Tchad ;
  - Institut Nyale basé au Malawi ;
  - EPAD basé au Niger ;
  - RIPIER base au Congo.
- 4.23. Le Comité a adopté le rapport de sa 46ème Session tel que amendé, sous réserve de l'intégration de ses contributions dans un délai de deux semaines.
- 4.24. Le Comité a décidé de tenir sa 47ème Session Ordinaire du 15 au 25 Avril 2026.

**Fait à Maseru, au Lesotho, lors de la 46ème Session Ordinaire, le 6 Décembre 2025.**